

Mai
2026

MAZIÈRES FLASH

n°262

Le bulletin d'information mensuel de la commune

28 mai



Assemblée générale (Théâtre)

05 juin

Concert d'été gratuit
(Harmonie de la Tessoualle et
Fanfare d'Yzernay)

06 juin

Collecte ferraille et papiers
(APEL)

27 juin

Kermesse (école)

13 septembre

Vide grenier (comité des fêtes)

19 septembre

Concours pétanque (amicale de
pétanque maziéraise)

ACCUEIL DU PUBLIC DE LA
MAIRIE

Lundi au vendredi :

13 h 30 - 18 h 00

Samedi : 9 h 30 - 12 h 00

Tél mairie : 02.41.62.35.12

Tél urgence : 06.04.06.51.58

mairie@mazieres-en-mauges.fr

www.mazieres-en-mauges.fr



Le Conseil Municipal du 07 mai 2026

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire - mise en permanent et pose d'un détecteur rue de la Forêt et changement de deux lanternes ZAC du Pré de l'Île 1ère tranche

Deux devis sont signés avec le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire pour :

- la mise en permanent de l'éclairage public et la pose d'un détecteur sur le candélabre au pied de la supérette API pour un montant de 618,95 € dont 464,21 € à la charge de la commune
- le remplacement de deux lanternes dans la ZAC du Pré de l'Île 1ère tranche pour un montant de 1 168,96 € dont 876,72 € à la charge de la commune

Droit de préemption - acceptation de la délégation partielle par Cholet Agglomération

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H), Cholet Agglomération est de plein droit compétente depuis le 24 février 2026 en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU).

Cholet Agglomération, ne souhaitant exercer ce droit que pour des opérations d'aménagement relevant de sa compétence (les zones industrielles), a proposé de déléguer le DPU relatif aux autres zonages U (urbanisés) et AU (à urbaniser) à ses communes membres.

Le Conseil municipal accepte cette délégation qui permettra à la commune de Mazières-en-Mauges de répondre aux Déclarations d'Intention d'Aliéner formulées à l'occasion d'une vente immobilière réalisée dans ces zones.

Règlement budgétaire et financier

Le règlement budgétaire et financier formalise dans un document unique les règles internes à une collectivité applicables en matière budgétaire et financière. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire et comptable. Il doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire suivant le renouvellement du conseil municipal.

Le règlement budgétaire et financier est adopté et est consultable en mairie.

Tarifs de la cantine et de l'accueil périscolaire au 1er septembre 2026

Les tarifs de la cantine et de la périscolaire sont augmentés de 1,5%.

Repas régulier enfant Maziérais : 4,59€ ; Repas régulier enfant hors commune : 5,02€ ; Repas occasionnel enfant Maziérais : 5,10€ ; Repas occasionnel enfant hors commune : 5,58€

Le tarif à la ½ heure de l'accueil périscolaire est variable selon le quotient familial de la CAF ou de la MSA :

QF < 600 : 1,53€; QF de 601 à 750 : 1,64€; QF de 751 à 999 : 1,77€; QF > 1000 ou non communiqué : 1,91€

Présentation des projets en cours

Un historique de la ZAC du Pré de l'Île et les premières esquisses des travaux rue du Bocage et rue de la Gagnerie ont été présentés au Conseil Municipal.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 04 juin 2026 2026 à 20 h 00

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES



AVIS DE RECHERCHE DE BÉNÉVOLES : OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Vous souhaitez vous investir auprès des jeunes et pour votre commune ? Nous recherchons des adultes bénévoles pour encadrer nos jeunes maziérais (15-17 ans) lors de leurs chantiers communaux. Missions variées et enrichissantes !

- PÉRIODE :** En période estivale, juillet août
- HORAIRES ADAPTÉS AU CHANTIER (MATIN OU APRÈS-MIDI)**
- LIEUX :** Différents chantiers sur la commune
- COMPÉTENCES REQUISES :** Aucune compétence spécifique nécessaire. Juste de la bienveillance !

Inscriptions à la mairie
02.41.62.35.12



Ensemble pour notre jeunesse

OPÉRATION BENNE À FERRAILLE ET PAPIER ÉCOLE SAINT-JOSEPH



Praspeckus
Journaux
Catalogues
Magazines

RENDEZ-VOUS LE 6 JUIN 2026

DE 9H00 À 17H00

AU PARKING DE L'ENTREPRISE MGP
ZONE INDUSTRIELLE DE MAZIERES
ROUTE DE NUAILLE

TOUS LES MÉTAUX SAUF :

- BOUTEILLE DE GAZ ET EXTINCTEUR
- PNEU AVEC OU SANS ROUE
- RÉFRIGÉRATEUR ET CONGÉLATEUR
- MATÉRIELS INFORMATIQUES ET TÉLÉVISEURS



ENTRÉE GRATUITE

CONCERT d'Été

VENDREDI 5 JUIN

20H30

HARMONIE DE LA TESSOALLE & FANFARE D'YZERNAY

ESPLANADE DE LA GAGNERIE





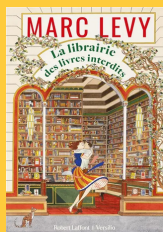
Vous avez envie de jardiner, de cultiver vos propres légumes et de partager des moments conviviaux ?

- 👉 Une parcelle 90 m² est actuellement disponible au sein des Jardins familiaux.
- 💧 Point d'eau sur place
- 🔧 Cabane mise à disposition
- 👥 Moments d'échange et de partage avec les autres jardiniers

☎ Contact : mairie de Mazières-en-Mauges

La sélection du mois

« La librairie des livres interdits » de Marc Levy



Ce mois-ci, nous vous proposons ce livre à la fois divertissant et instructif.

Mitch, un libraire passionné et résistant, a bravé la censure en créant un club de lecture qui réunit au sous-sol de son établissement quelques clients, lecteurs assidus et engagés, pour discuter des livres interdits.

Dénoncé, il est condamné à 5 ans de prison.

A sa sortie, il n'aspire qu'à la vengeance mais la rencontre d'une femme blessée va lui faire faire une valse-hésitation entre son désir de revanche et la quête de l'amour.

Ce roman de Marc Lévy, à votre disposition à la bibliothèque de Mazières, mêle harmonieusement humour et sérieux de la thématique de la liberté d'expression et de la censure.